



Notification de condamnation

Par **silhouette**, le 12/11/2013 à 14:11

Bonjour,

J'ai appris récemment et par hasard avoir été condamné par jugement correctionnel (contradictoire) par le TGI de Nancy en date du 12/04/2013

Hors je n' ai jamais reçu la moindre notification ni par lettre simple ni par recommandé

J'étais présent à l' audience mais n'est pas pus rester jusqu'au verdict

y'a t'il vice de procédure et si oui que dois je faire pour contester cette condamnation

Merci

Par **amajuris**, le 12/11/2013 à 16:46

bjr,

avez-vous changé d'adresse ?

cdt

Par **moisse**, le 12/11/2013 à 17:00

Bonjour,

Par curiosité comment avez-vous pu assister à une audience vous concernant sans le savoir a priori ?

SI vous étiez présent votre nom a été prononcé bien avant le verdict.

Par **silhouette**, le 12/11/2013 à 19:30

@amatjuris,

Bonsoir , non mon adresse n a pas changée et le Tgi de Nancy connais mon adresse

@moisse,

je précise bien que je n etais plus là pour le verdict et pas d info des greffes par telephone les jours suivant